

**La chasse des tutsi à l'Université Nationale du Rwanda au date du 15 au 16 février 1973. Le Recteur de l'Unuversité en fait deux rapports détaillés au Ministre de l'Education. Il y annexe un extrait du procès verbal du Conseil Universitaire qu'il commente.**

UNIVERSITE NATIONALE DU RWANDA  
BUTARE.

**CONFIDENTIEL**

**Cabinet du Recteur**

S.E. Monsieur Gaspard HARELIMANA  
Ministre de l'Education Nationale  
KIGALI

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour disposition et suite requise, mon rapport sur la situation qui prévaut à l'Université Nationale du Rwanda suite aux événements qui s'y sont produits du 15 au 16 février 1973.

Le document décrit les faits et tente d'en déterminer les causes, d'en indiquer les conséquences et de proposer des voies de solution.

Il va sans dire que ce rapport, tout en essayant de serrer d'aussi près que possible la réalité, n'a point la prétention de relater toutes les péripéties de cette affaire.

Le seul mérite auquel il puisse prétendre sera peut-être d'avoir décrit, avec un souci total d'objectivité et une volonté réelle d'y apporter une solution valable, une situation dont la complexité n'a d'égale que la gravité de ses conséquences.

Il en ressort qu'un conflit d'une extrême gravité et qui couvait depuis de longues années, a éclaté parmi les étudiants de l'Université Nationale du Rwanda au cours de la nuit du 15 au 16 courant, que cent quatre-vingt-dix étudiants Batutsi ou considérés comme tels par ceux qui les expulsaient, furent chassés nuitamment de l'Université par leurs collègues Bahutu ou considérés comme tels et que les enseignants, surtout les étrangers menacent, pour de multiples raisons, de suspendre leurs activités à l'Université, avec toutes les conséquences qui en découleraient.

Vous trouverez ci-joint deux listes officieuses établies le 19 courant et qui montrent respectivement ceux des étudiants qui, à cette date, se trouvaient à l'Université Nationale du Rwanda et ceux qui n'y étaient plus.<sup>2</sup>

Comme la marche de l'Université, après ces troubles, soulève des problèmes qui risquent, s'ils ne sont résolus d'urgence, de comporter des conséquences graves pour l'avenir de cet établissement, j'ai convoqué, pour le 27 février, une réunion extraordinaire du Conseil Universitaire pour examiner la situation.

Pour plus amples informations, les autres autorités compétentes qui n'auront pas manqué d'enquêter sur cette affaire pourront vous fournir tous les renseignements nécessaires.

Dans l'espoir que ces informations vous éclairciront le problèmes de façon à vous permettre de formuler des propositions pour le prochain Conseil Universitaire, et tout en restant à votre disposition pour toute autre explication dont vous pourriez avoir besoin concernant cette affaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

---

<sup>2</sup>Les deux listes dont il est question dans ce paragraphe ne figurent pas dans ce dossier. elles ont été reproduites en son temps dans le livre de Antoine .MUGESERA, *Imibereho y'abatutsi kuri Repebulika ya mbere n'iya kabiri*, Ed. Rwandaise, 2000.

NSANZIMANA Sylvestre

Recteur

(sé)

Copie pour information à ;

S.E. Dr Grégoire KAYIBANDA

Président de la République Rwandaise

Monsieur André SEBATWARE

Ministre de l'Intérieur et des Affaires Judiciaires

Monsieur Augustin MUNYANEZA

Ministre de la coopération Internationale

Colonel Juvénal HABYARIMANA

Ministre de la Garde Nationale et de la Police

Monsieur Emmanuel HITAYEZU

Secrétaire d'Etat au Plan National de Développement.\_